

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 17 décembre 2024

Délibération
n° 204-2024
Point 4.10

Point 4.10 de l'ordre du jour

Attribution de lots aux étudiantes et étudiants dans le cadre de l'organisation de jeux/concours par la Mission Développement Durable et Responsabilité Sociétale

EXPOSE DES MOTIFS :

La transformation socio-écologique de l'Université de Strasbourg s'appuie d'une part sur des projets transformants à l'échelle de l'établissement et des entités, et d'autre part sur la sensibilisation de la communauté universitaire aux enjeux de la crise environnementale et aux leviers d'action individuels et collectifs.

Dotée d'un plan de sensibilisation des publics 2024-2026, la Mission DDRS souhaite poursuivre ses actions de mobilisation et de sensibilisation de la communauté universitaire, et notamment auprès du public étudiant qui reste difficile à mobiliser.

Différents leviers ont été identifiés pour parvenir à cet objectif ; l'un d'entre eux concerne l'organisation de jeux/concours avec attribution de lots pour dynamiser la participation des étudiantes et étudiants.

Le projet est de déployer les jeux/concours avec lots à gagner dans les deux circonstances suivantes :

- Lors des évènements de sensibilisation à la transformation socio-écologique (Printemps de la transition écologique, Journées Biodiversité&Campus, Journées de rentrée, etc.) : la dimension conviviale et ludique du format jeu/concours a pour objectif d'accroître la fréquentation des évènements, l'impact des stands et des ateliers, ainsi que d'attirer des publics moins sensibilisés.
- Lors de l'enquête de mobilité qui sera organisée dans le cadre du Plan de mobilité durable et du bilan carbone 2024 : la mise en place du jeu/concours est motivée par la volonté d'augmenter le taux de réponse à un questionnaire qui sera adressé à l'ensemble de la population étudiante de l'université courant 2025.

Le montant financier global maximal qui sera dédié à l'attribution de lots sur l'année 2025 est de 1000€ HT. Le coût moyen par lot est estimé à 65€ HT.

Le choix des lots à gagner répondra aux critères suivants :

- Etre cohérent avec le thème traité par l'action de sensibilisation
- Donner envie de passer à l'action
- Avoir un impact environnemental réduit.

Par exemple, dans le cadre de la tenue d'un stand lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, afin d'attirer davantage d'étudiantes et d'étudiants, un jeu/concours pourra être organisé. Le lot pourra prendre la forme d'un panier garni d'alternatives « zéro déchet » (shampooing solide, mouchoir lavable, contenants réutilisables, etc.) pour proposer des idées d'actions et réduire ses déchets.

Un règlement relatif aux modalités d'organisation des jeux/concours sera élaboré et mis à disposition.

Rapporteur : Laurent SCHMITT, Vice-Président DDRS

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la mise en place de lots à destination des étudiantes et étudiants dans le cadre de l'organisation de jeux/concours par la Mission DDRS.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	33
Nombre de voix pour	27
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	6
Ne participe pas au vote	0

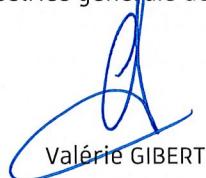
Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 18 décembre 2024

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT